

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2

COMMISSION DE LA RECHERCHE DES 1^{er} et 2 AVRIL 2025

- Nombre de membres en exercice : 21
- Nombre de membres présents : 21 (vote électronique à distance)
- Nombre de membres représentés :
- Quorum : 11

Désignation des représentants de SUPMICROTECH à la commission de la recherche de l'Université Marie et Louis Pasteur

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2024-1082 du 29 novembre 2024 portant création de l'Université Marie et Louis Pasteur et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Marie et Louis Pasteur et notamment ses articles 8 à 12 ;

Vu le décret n° 2018-285 du 18 avril 2018 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques ;

Vu les statuts de SUPMICROTECH ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 21 février 2025 ;

Vu la délibération n°6 du 13 mars 2025 du conseil d'administration portant modalités de désignation des représentants de SUPMICROTECH aux conseils centraux de l'université Marie et Louis Pasteur.

Considérant que le directeur-adjoint à la recherche et à la valorisation est représentant de droit en qualité de titulaire à la commission de la recherche de l'Université Marie et Louis Pasteur et que trois autres représentants (un titulaire et deux suppléants) sont désignés par les membres de la commission de la recherche sur proposition du directeur parmi l'ensemble des personnels de SUPMICROTECH qui relèvent du collège A et des collèges B ou C ; que la répartition des quatre représentants doivent au global être équitablement respectée entre le collège A d'une part et le collège B ou C d'autre part, compte tenu de l'appartenance à l'un de ces collèges du représentant titulaire de droit ;

Considérant que les représentants sont désignés à la majorité relative des suffrages exprimés.

Les membres de la commission de la recherche approuvent la désignation des représentants de SUPMICROTECH à la commission de la recherche de l'Université Marie et Louis Pasteur suivante :

Article 1 – Propositions et résultats des votes

Titulaire

Proposition : Jérôme DEJEU (collège B)

Vote

- Votants : 17
- Abstention : 1
- Suffrages exprimés : 16
 - Pour : 15
 - Contre : 1

Suppléants

Proposition : Jean-Marc NICOD (collège A)

Vote

- Votants : 17
- Abstention : 1
- Suffrages exprimés : 16
 - Pour : 16
 - Contre : 0

Proposition : Thomas BARON (collège B)

Vote

- Votants : 17
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 17
 - Pour : 15
 - Contre : 2

Article 2

Sont désignés représentants de SUPMICROTECH à la commission de la recherche de l'Université Marie et Louis Pasteur :

<i>Titulaire de droit</i>
<i>M. Morvan OUISSE (collège A)</i>

<i>Titulaire</i>
<i>Jérôme DEJEU (collège B)</i>

<i>Suppléants</i>
<i>Jean-Marc NICOD (collège A)</i>
<i>Thomas BARON (collège B)</i>

Fait à Besançon, le 2 avril 2025

Pour le Directeur et par délégation
Le Directeur général des services de SUPMICROTECH
David MAUPIN

